



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 16
En exercice : 17
Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI TRENTE MARS**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 mars 2023**

Présents : 16

Votants : 16

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

DE 038-2023/03-016 ACOUSITION DE DELAISSES DE PARCELLES

Le maire indique que dans le cadre de la préparation budgétaire une réflexion s'est engagée sur la réfection de la voirie du chemin des Bourgelles. Cette réfection s'accompagnerait de la création d'un cheminement piéton. Afin d'envisager la création de ce dernier il convient d'avoir une emprise de voirie+abords suffisante et pour ce faire d'acquérir le délaissé de parcelles longeant le chemin des Bourgelles.

Il propose au conseil d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles cadastrées section C n°890 d'une contenance de 44 m² et C n°891 d'une contenance de 216 m².

| DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE | |
|---|-------------------------|
| Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N° | 017-211701552-2023..... |
| Date de l'accusé de réception préfecture | |
| Délibération affichée le | jeudi 6 avril 2023 |
| Document certifié conforme. le Maire, Vincent BARRAUD | |

Hôtel de Ville



Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR,

- *DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section C n°890 et 891 d'une contenance respective de 44 et 216 m² au prix global d'un euro symbolique,*
- *DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune,*
- *CHARGE le maire de procéder à l'acquisition et l'autorise à signer tout document nécessaire à cette acquisition*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

| | |
|---|-------------------------|
| DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE | |
| Acte transmis au contrôle de légalité sous le N° | 017-211701552-2023..... |
| Date de l'accusé de réception préfecture | |
| Délibération affichée le | jeudi 6 avril 2023 |
| Document certifié conforme, Le Maire, Vincent BARRAUD | |

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42
 mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr